

Audition de la CGT IP sur la création d'une police pénitentiaire : quand la défiance devient doctrine

Dans sa quête frénétique de la réforme à tout prix et toujours au détriment du bon sens, du respect des agents, des missions des SPIP, des fondements de notre justice, et du respect des usagers du service public pénitentiaire, notre garde des Sceaux a confié à l'Inspection Générale de la Justice (IGJ) une mission relative à la création d'une police pénitentiaire.

Si la création de cette nouvelle entité, revendication ancienne de certaines organisations syndicales à l'égo gonflé par l'écoute dont elles bénéficient auprès du ministère, est de toute manière actée, il s'agit pour l'IGJ d'en définir les contours et notamment de l'opportunité de son intervention dans les SPIP, y compris en milieu ouvert, pour les mesures de DDSE mais aussi pour toutes les autres mesures !

C'est dans ce cadre que la CGT IP a été entendue le 14 mai dernier. Le moins que l'on puisse dire c'est que cette audition laisse un goût plus qu'amer tant les missions du SPIP sont balayées des revers d'une main sécuritaire, en méconnaissance totale de ce que sont les fondements de notre intervention.

Et il semble bien loin, le temps où les gardes des Sceaux défendaient la nécessaire préservation de la relation de confiance entre les personnels d'insertion et de probation et les usagers, dans le cadre des arrestations dans et aux abords des SPIP.

Partant du principe que toute réforme doit être la conséquence du constat d'une carence constatée, d'un besoin, la CGT IP a tenté de questionner l'IGJ sur les raisons de la volonté du ministre de la justice de doter la pénitentiaire de sa propre police alors que la police existe déjà et est tout à fait en capacité d'intervenir lorsque nécessaire dans le cadre de l'activité de notre administration. L'IGJ s'est d'emblée posée en exécutante d'une mission du garde des Sceaux, sans être en capacité d'en expliquer les fondements. Drôle de posture... dont acte.

Bien qu'indiquant partir d'une page blanche, il semble pourtant bien que certaines pistes sont tout de même plutôt déjà sérieusement envisagées...

Partant du postulat fantasmé que les SPIP n'opéreraient pas de contrôle sur les probationnaires (pour info, l'article D572 du code pénitentiaire prévoit bien cette mission de contrôle), l'idée grandiose de cette mission serait de placer des policiers pénitentiaires, en tenue et visiblement armés, pour sécuriser les ASE mais aussi pour aller vérifier que les usagers sont bien sur leur lieu de travail, effectue correctement leur TIG, sont bien à l'endroit indiqué en cas d'incident horaire DDSE, ou encore aller s'assurer de la réalité d'une évasion ! ...

Ceci constitue une énième preuve de mépris de notre ministre et de notre administration à l'égard des agents des SPIP dont on présuppose les manquements dans leurs missions statutaires et leur rôle de contrôle des obligations et du cadre des mesures.

Ça vous fait frémir ? Nous aussi. C'est pourquoi la CGT IP, réaffirmant les valeurs et les missions du SPIP, a rappelé à l'IGJ que :

- **la relation de confiance est une condition essentielle à tout travail d'insertion et de réinsertion**, dépêcher des agents de la force de l'ordre à tout va ne fera que renvoyer aux usagers que leur rapport avec les SPIP est nécessairement un rapport de force. Ce paradigme est dangereux et susceptible d'attiser la défiance à l'égard de l'institution judiciaire dans son ensemble ;
- **ce genre de vérifications poussera inévitablement certains probationnaires dans une situation de vulnérabilité accrue en termes de réinsertion** quand, par exemple, leur employeur sera de fait informé qu'ils font l'objet d'une mesure de justice. **En plus d'être stigmatisant et contre-productif, cela va à l'encontre du principe de la confidentialité et de la dignité de la personne accompagnée ;**
- les personnels d'insertion et de probation **font déjà des visites à domicile**, associant dans cette pratique professionnelle l'accompagnement social et la mission de contrôle ;
- **ce genre de propositions vient conforter l'opinion publique** dans l'idée que les personnes suivies placées sous main de justice sont dangereuses ;
- **les magistrats peuvent déjà solliciter des enquêtes par les FSI** pour vérifier de la réalité de la situation des PPSMJ ; **les éléments évoqués viennent balayer leur autonomie, leur pouvoir décisionnel et le mandat judiciaire ;**
- pour des raisons de sécurité mais aussi parce que cet acte n'est jamais anodin, la CGT IP demande depuis toujours que **les ASE puisse effectuer les visites à domicile en binôme**, dans le cadre notamment des poses de dispositifs de surveillance électronique, ce que l'administration s'est toujours bornée à refuser ; Demandez aux collègues ASE s'ils souhaitent se rendre pour les poses accompagnés **de policiers pénitentiaires en uniforme et armés** ! La réponse est non. **C'est irresponsable**. Cela va exposer nos collègues à des tensions, multiplier les risques d'incident, et mettre en danger tous les personnels en SPIP, ASE en première ligne. La CGT IP appelle solennellement à la raison, vous exposez de fait tous nos services à des risques métiers considérables pour lesquels les conséquences seront absolument incontrôlables pour l'administration et la sécurité même des services.
- **le mélange des genres entre les missions dévolues au ministère de l'Intérieur et celles de la justice comportent un risque d'atteinte aux principes d'un État de droit ;**

Sans pouvoir évidemment le confirmer, l'IGJ semble indiquer que ces mesures se feront à périmètre financier constant ! Alors que les budgets dédiés à l'insertion sont déjà exsangues, que tous les corps des personnels de notre administration se trouvent dans une souffrance RH permanente, **la CGT IP ne peut que craindre que les SPIP soient encore les grands sacrifiés sur l'autel du sécuritaire à tout prix et des postures démagogiques et irréfléchies.**

Nous rappelons que les taux de couverture sont à 85% en établissements et en SPIP. **La création d'une telle police à moyen constant, en plus de son inutilité et de sa dangerosité sur le fond, se fera au prix des effectifs en SPIP et du fond métier de notre administration : la garde et la réinsertion.**

La création des PREJ est une parfaite illustration du dernier fiasco absolu en date de notre administration dans la récupération des prérogatives de police des FSI. Effectifs absolument sous calibrés pour les missions, mise en danger des agents, **nous exigeons que soient regardées en face les erreurs dramatiques du passé.**

Chacun ses missions, chacun son métier ! Un DSP n'est pas un magistrat, un surveillant n'est pas un policier et un CPIP n'est pas un agent du ministère de l'Intérieur !

Toutes ces idées ne sont qu'une nouvelle illustration du mépris de notre garde des Sceaux pour la mission que les personnels des SPIP effectuent chaque jour et d'une méconnaissance dramatique du fonctionnement de toute une partie de son ministère !

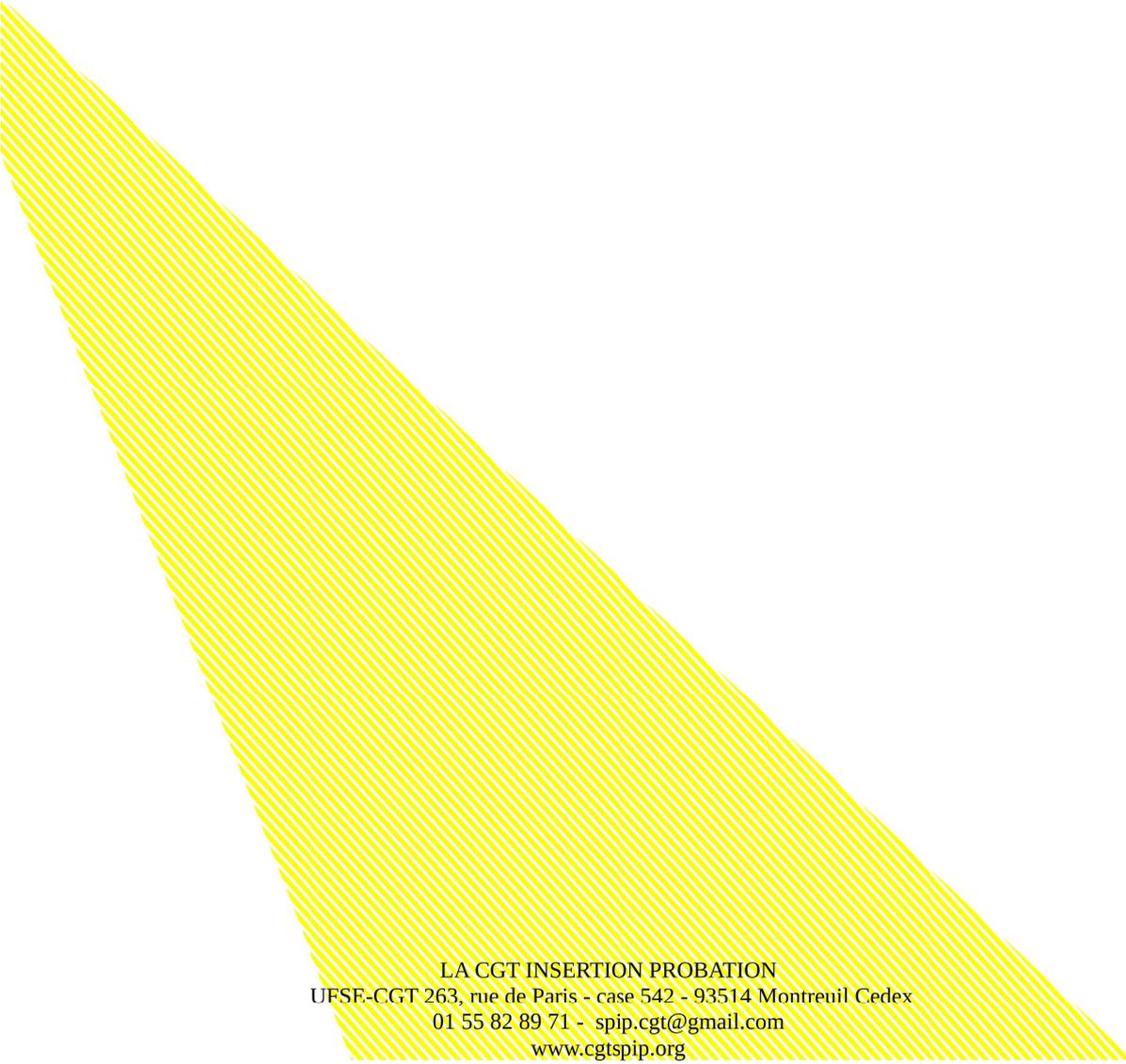
Il est impératif que ces mesures ne voient jamais le jour ! Le cirque permanent à l'oeuvre dans l'administration pénitentiaire depuis 2025 doit impérativement cesser.

La CGT IP continuera à porter la voix du réel dans un contexte où le sensationnalisme est érigé en vérité et sert de justification à des réformes indignes !

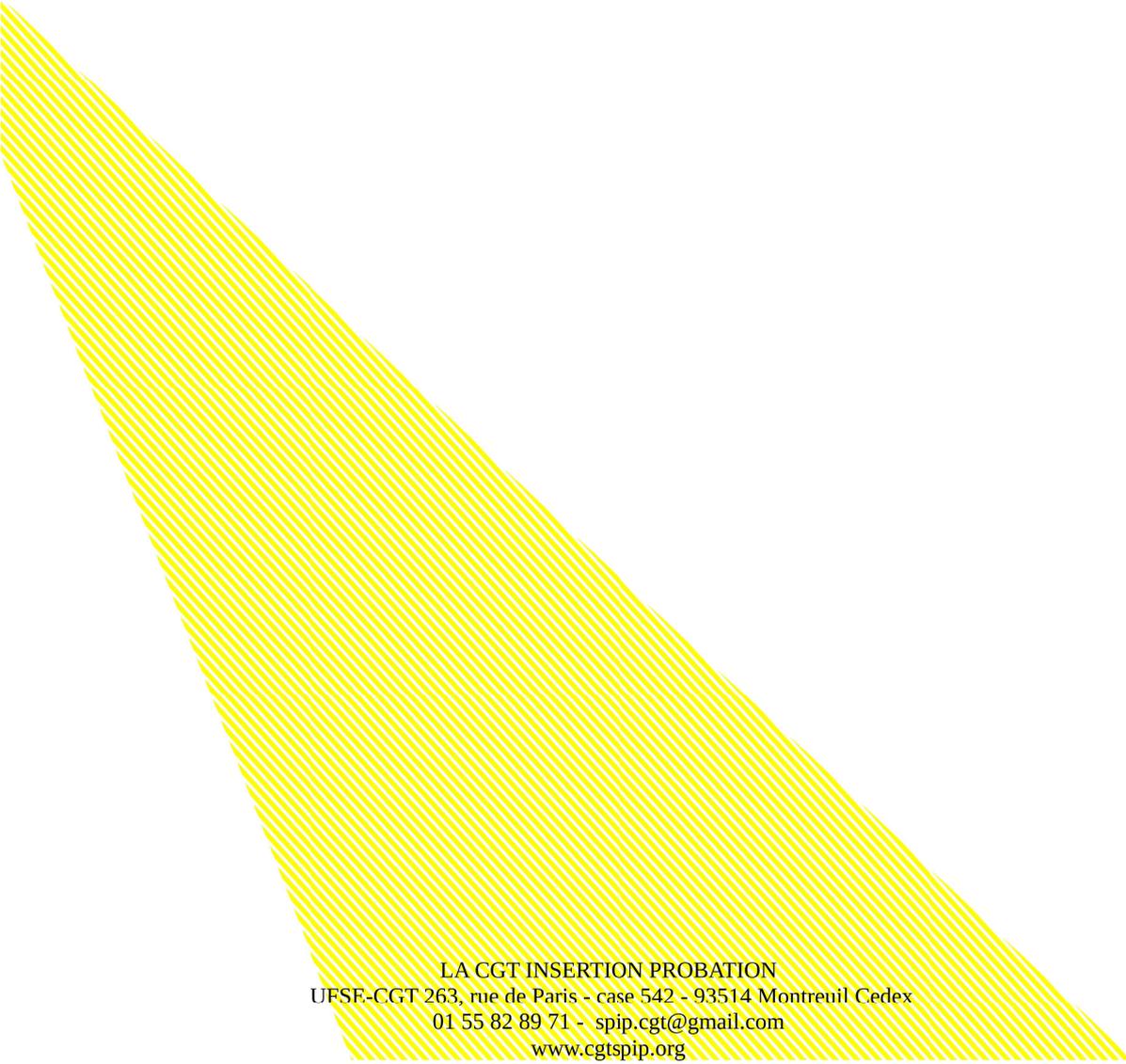
**Il en va de la préservation de nos missions et de la vision de toute l'institution judiciaire.
Ce qui est fait est toujours plus difficile à défaire.**

La CGT IP ne laissera jamais des ambitions politiques détruire ce que l'identité que les SPIP se sont durement construite !

On ne lâche rien !



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org